

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHÉS

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu Le code de l'éducation ;
Vu Le code de la commande publique ;
Vu La délibération n° 2021-06 du conseil d'administration en date du 5 février 2021 ;
Vu La délibération n° 2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
Vu Le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération n° 2023-37 du conseil d'administration en date du 30 mai 2023 ;

Arrêté :

Article 1 : Désignation des directeur/trices de composantes de formation et de laboratoires appelés.es à siéger au sein de la commission des marchés

Au titre des composantes de formation, sont désignés.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- M. Adrien Bascoulergue, Directeur de la faculté de Droit Julie-Victoire Daubié (FJVD) ;
- Mme Marie Després-Lonnet, Directrice de l'Institut de la communication (ICOM).

Au titre des laboratoires, sont désignés.es pour siéger au sein de la commission des marchés :

- Mme Sabine Caillaud, Directrice du Groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS) ;
- M. Frédéric Abbès, Directeur du Laboratoire Archéorient - Environnements et sociétés de l'Orient Ancien (ARCHEORIENT).

Article 2 : Durée de mandat

Le mandat des membres visés à l'article 1, qui prend effet à compter du 1^{er} février 2024 prendra fin le 6 mars 2024 (sous réserve du maintien des membres désignés dans leur fonction de direction).

Article 3 : Date d'effet

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de début du mandat des membres.

Fait à Lyon, le 1 février 2024

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2